

Gestion contractuelle – Rapport annuel 2019

Préambule

Tel que prévu par les dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), la MRC de Rimouski-Neigette produit son rapport annuel conformément à l'application de sa Politique de gestion contractuelle (Politique).

Objectif

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC de Rimouski-Neigette en renseignant la population sur l'application des mesures prévues à la Politique et de rendre compte de la saine gestion de ses contrats.

La Politique de gestion contractuelle

La MRC de Rimouski-Neigette adopté le 24 novembre 2010 sa Politique de gestion contractuelle, ainsi que sa mise à jour le 13 avril 2016.

Par cette Politique, la MRC s'engage à établir et appliquer des principes rigoureux de gestion contractuelle. La MRC peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SÉAO). Tous ces modes sont encadrés soit par la loi, soit par des principes éthiques établis par la Politique.

Vous pouvez consulter la Politique sur le site internet de la MRC au : <https://www.mrcrimouskineigette.qc.ca/la-mrc/politiques/>.

Octroi de contrats

Tous les contrats comportant une dépense supérieure au seuil d'appels d'offres publics, c'est-à-dire 101 100 \$ ont fait l'objet d'un appel d'offres public sur le SEAO.

Les contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil d'appels d'offres publics qui ont été octroyés de gré à gré ont respecté les conditions stipulées dans la Politique de gestion contractuelle.

Le tableau suivant présente l'ensemble des contrats octroyés en 2018, dont la dépense totale est supérieure à 25 000 \$:

FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
MAXI-METAL INC.	Véhicule incendie	466 913,48 \$
AMENAGEMENT BL	Travaux étanchéité des fondations et drainage	242 948,01 \$
TAXIS 800 DE RIMOUSKI INC.	Transport collectif	123 929,22 \$
	Transport adapté	99 287,44 \$
BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	Équipements incendie	87 625,33 \$
AREO-FEU	Équipement incendie	47 248,97 \$
GROUPE ULTIMA INC.	Assurances	55 508,00 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE	Abonnement	31 680,37 \$
LA CAPITALE	Assurances collectives	71 712,16 \$
RREMQ	Régime de retraite	79 480,29 \$

Formation

Le personnel de la MRC appelé à travailler dans les processus de gestion contractuelle bénéficie de formation continue et de communication continue avec la direction générale, laquelle est responsable de l'application du règlement, afin d'assurer que les règles sont appliquées adéquatement et que les modifications législatives sont connues.

Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application de la Politique.

Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application de la Politique.